

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
28/01/2022

Dossier complet le :  
28/01/2022

N° d'enregistrement :  
2022-ARA-KKP-3592

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une véloroute - voie verte entre Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Llimage

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Madame Véronique POUZADOUX - présidente

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 1 3 8 9 0 0 0 1 5

Forme juridique EPCI

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières c) construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10km	Véloroute voie verte couvrant environ 27 km
47.Premiers boisements et déboisements b superficie de plus de 0,5ha	Défrichement et déboisement de l'ancienne emprise ferroviaire abandonnée sur une surface à préciser mais potentiellement supérieure à 5000m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet du présent dossier est relatif à l'aménagement d'une véloroute - voie verte dans le département de l'Allier sur un tronçon d'environ 25 km, depuis le parc du Champ-de-Foire de Gannat jusqu'à la zone Industrielle de Pont Panay à Saint-Pourçain-sur-Sioule, avec pour objectif de valoriser la rivière Sioule et son territoire, favoriser les pratiques douces au quotidien et développer une nouvelle offre touristique et de loisirs de sports de nature.

Le projet comprend notamment l'aménagement de la voie ferrée Gannat - La Ferté - Hauterive sur une quinzaine de kilomètres.

La liaison cyclable sera assurée par différents profils de circulation : site propre en voie verte et chaussée partagée (proximité avec la RD2009, voies communales, départementales ou agricoles). La voie ferrée sera partagée sur un tronçon de 13 km avec le Vélo-Rail de la Sioule actuellement en service, depuis Gannat jusqu'au Viaduc des Paraudes sur la Sioule.

Le projet n'implique aucune démolition de bâtiment.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l' aménagement proposé permettront :

- De valoriser de la rivière Sioule et son territoire
- De favoriser les pratiques douces et les mobilités du quotidien
- De développer une nouvelle offre touristique et de loisirs de sports de nature

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le parti d' aménagement consiste notamment à réaliser les travaux suivants :

- Aménagement d' une chaussée à 3,00 m sur l' emprise ferroviaire pré existante
- Reconstruction d' ouvrages d' art localement (les appuis existants étant conservés)
- Signalisation et éventuels élargissements d' emprises de voies supportant un faible trafic automobile pour les adapter à la présence d'une circulation cyclable en chaussée partagée.

En phase de travaux, il y aura principalement des opérations de dégagement des emprises : défrichage, abattage et élagage d'arbres, terrassement des emprises, mise en oeuvre d'enrobé bitumineux ou revêtement en béton selon les sections, reconstruction de dalles d'ouvrages d'art en conservant les appuis existants, pose de gardes corps et glissières de protection. Les zones non impactées directement par le chantier seront mises en défens pour éviter les destructions de milieux naturels et les impacts sur les terres agricoles autres que les impacts directs.

La durée prévisionnelle des travaux est de l'ordre de 18 mois pouvant être réalisés en plusieurs phases. La subdivision prévisionnelle des travaux est la suivante :

- dégagement des emprises : 3 mois
- terrassements et remise en état des ouvrages d'art : 8 mois
- couches de fondation et couches de forme : 3 mois
- revêtement et équipements : 4 mois

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'itinéraire cyclable pourra être parcouru dans son intégralité entre Gannat et Saint-Pourçain ou par tronçons depuis les bourgs desservis ou depuis les aires de dépose aménagées existantes ou à créer (site du vélo rail - Le Mayet d'Ecole, champ de foire à Gannat, parking du centre ville à saint-Pourçain-sur-Sioule, parking à Barberier, parking bourg de Saulzet, parking rue du JO à BAYET).

L'entretien de la voie sera assuré par la communauté de communes, en partenariat avec le gestionnaire du vélorail existant par le biais d'une convention à établir pour les 16 km où le projet cohabite avec la voie exploitée par le vélorail.

Cette entretien comprend notamment l'élagage des haies aux abords de la voie, l'entretien des dépendances vertes, le suivi des ouvrages d'art, le ramassage des déchets.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre des IOTA pour le rejet d'eaux pluviales, la surface totale de l'aménagement couvrant plus d'1 ha, mais moins de 20 ha.

Un dossier de déclaration d'utilité publique est également prévu pour permettre notamment de recourir le cas échéant à l'expropriation des emprises nécessaires.

Une mise en compatibilité des documents d'urbanisme peut également être nécessaire pour permettre la réalisation du projet. Enfin, une demande d'autorisation de défrichement pourra être nécessaire selon les emprise boisées impactées.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de voie à aménager	26,7km
Emprise des eaux pluviales collectées sur l'aménagement	de l'ordre de 10 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 03° 12' 01" 6 Lat. 46° 06' 03" 2

Point d'arrivée : Long. 03° 17' 45" 6 Lat. 46° 18' 10" 4

Communes traversées :

Gannat, Saulzet, Saint-Germain-de-Salles, Broût-Vernet, Mayet d'Ecole, Barberier, Bayet, Saint-Pourçain-sur-Sioule

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR830020552 Basse Sioule FR830020558 Jenzat
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE du département de l'Allier a été approuvé le 23 juin 2015. Le PPBE de l'Etat dans le département de l'Allier - 3ème échéance a été approuvé le 19 décembre 2019. Plusieurs secteurs à enjeux ont été identifiés sur l'aire d'étude aux abords de la RD2009, à Mayet d'Ecole et à Saint-Pourçain sur Sioule.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs monuments historiques sont recensés dans l'aire d'étude : voir pièce jointe en annexe.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le recensement des zones humides est fourni dans le dossier en annexe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Sioule fait l'objet d'un plan de Prévention des Risques Naturels - inondation sur territoire de la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule (arrêté préfectoral du 10 août 1999) et au Mayet d'Ecole (arrêté préfectoral du . Il existe également un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation pour la plaine d'Allier à Saint-Pourçain-sur-Sioule (arrêté préfectoral du 23 mai 2008). L'aire d'étude n'est concernée que par les PPRN de la Sioule.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet empruntant en grande partie l'emprise de la voie ferrée Gannat - La Ferté-Hauterive, il est probable que les sols soient pour partie pollués par les produits de protection des traverses en bois et par l'usage antérieur de la voie ferrée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'alimentation en eau potable le plus proche est situé sur la rive opposée de la Sioule au nord de l'aire d'étude et n'est donc pas soumis à d'éventuelles pollutions du sous sol du fait du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8301017 Basse Sioule, traversé par le projet au droit des 2 franchissements du cours d'eau (ouvrages d'art existants).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau seront limités pour la constitution des bétons pour les équipements de voirie (bordures béton, assainissement, équipements de sécurité). Ponctuellement, il pourra également être nécessaire d'arroser les pistes de chantier en phase de travaux pour limiter l'envol de poussières. Ces usages modestes ne donneront pas lieu à prélèvement d'eau sur place.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement en déblai et remblai resteront modestes et ne sont pas de nature à perturber les écoulements souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira des substitution de matériaux localement pour permettre la constitution des corps de chaussée. Les matériaux hydrocarbonnés issus du rabotage de chaussée ou le ballast ferroviaire susceptible d'être pollué seront évacués en décharge contrôlée le cas échéant. il n'y aura pas de dépôt en zones humides.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit des besoins en matériaux d'apport pour la constitution des corps de chaussée et les revêtements de surface. Les matériaux proviendront de sites régulièrement exploités.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte localement des secteurs abandonnés de longue date sur lesquels les milieux naturels se sont reconstitués. L'étude en annexe précise les enjeux naturalistes sur l'aire d'étude. S'agissant le plus souvent d'aménager des infrastructures préexistantes, il n'y aura pas de coupures nouvelles de continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude préalable jointe en annexe précise les enjeux du projet au regard des habitats et espèces de la zone Natura 2000 Basse Sioule traversée et longée sur une partie de l'itinéraire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface soustraite aux usages agricoles et naturels reste modeste dans la mesure où le projet emprunte le plus souvent des emprises antropisées, site ferroviaire et voies ouvertes à la circulation automobile. Toutefois, l'aménagement impactera des milieux actuellement occupés par les espèces sauvages en l'absence d'autre usage depuis l'abandon partiel de la voie ferrée notamment.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'itinéraire longe à Bayet des installations industrielles pouvant présenter des risques technologiques. Cependant, l'usage de la voie par les cyclistes ne présente pas de risque nouveau par rapport à ce qui existe actuellement, s'agissant d'une route ouverte à la circulation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse ou longe la Sioule sur des secteurs susceptibles d'être affectés par des débordements en crue. Le projet n'est cependant pas de nature à aggraver les risques de crues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet affecté à des modes de transport doux / actifs, il n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. Les voies empruntées ne sont pas non plus susceptibles d'induire un risque notable pour les usagers.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par nature, le projet va induire une nouvelle fréquentation du site par les cyclistes et autres randonneurs. Ces usagers pourront pour partie venir de plus grande distance, éventuellement en voiture pour déposer les vélos à proximité de la voie. Ce trafic est difficilement chiffrable en l'état.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins seront temporairement source de nuisances phoniques. La fréquentation de la voie verte / véloroute n'est pas source de nuisances phoniques autre que les éventuels éclats de voix des usagers. La majeure partie de l'itinéraire traverse des espaces éloignés de toute habitation et les nuisances seront faibles

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier sont susceptibles de générer des odeurs liées aux moteurs. Ces nuisances seront limitées dans le temps. Ponctuellement, à proximité des industries à Bayet, l'usager en modes doux pourra subir des odeurs associées aux activités industrielles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier sont susceptibles de générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu d'éclairer la voie en dehors des zones urbaines où les voies empruntées sont éventuellement d'ores et déjà équipées de l'éclairage public.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant les travaux, des rabottages de chaussée et la substitution de ballast ferroviaire sont susceptibles d'être générateur de déchets pollués. le cas échéant, ils seront évacués en décharge agréée selon leur nature.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet impacte principalement des milieux anthropisés, même si certains ont été abandonnés depuis de nombreuses années. La fréquentation par les cycles et autres modes doux n'est cependant pas de nature à remettre en cause les usages du sol à proximité de la voie.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

---

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les travaux seront réalisés en respectant les périodes de reproduction et d'hivernage des espèces sauvages identifiées dans l'aire d'étude.

Les eaux pluviales seront collectées par des dispositifs d'assainissement simples et rejetées aussi souvent que possible pour limiter les impacts sur les milieux naturels en se tenant autant que possible dans des conditions de rejet proches de l'état antérieur.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour le projet de véloroute - voie verte reliant Gannat à Saint-Pourçain-sur-Sioule, s'agissant d'un aménagement dédié aux modes doux et modes actifs de transport et dans la mesure où les principaux impacts associés aux travaux seront réduits par le respect de calendriers de travaux tenant compte des enjeux naturalistes.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de diagnostic des enjeux et contraintes - Cabinet Merlin - Crexeco (2021)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

St Poujean / S. 10-6

le,

8 janvier 2022

Signature

LA PRÉSIDENTE,

V. POUZADOUX



